

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 7-444-1933 promulguant dans La colonie le décret du 18 octobre 1933, modifiant le décret du 2 mars 1910, sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial,

n° 7-444-1933

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
17 novembre 1933

Numéro JO  
n° 444 du 30/11/1933

Date du numéro  
30 novembre 1933

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

**Vu** d'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 18 octobre 1933, modifiant le décret du 2 mars 1910, sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial, inséré au Journal officiel de la République française du 25 octobre 1933.

## TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 18 octobre 1933 susvisé, modifiant le décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial. Art, 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-BAISSAC.**